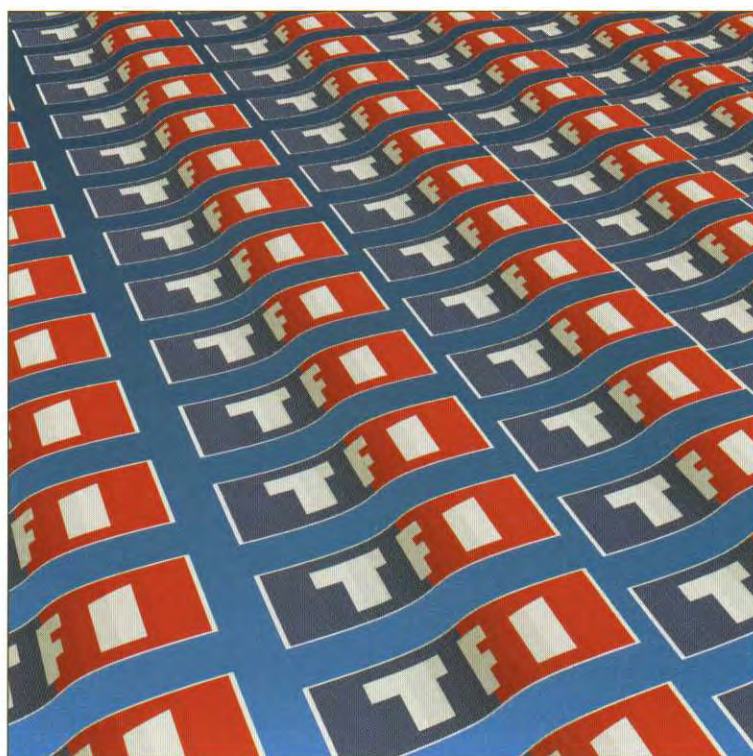




RAPPORT FINANCIER 1992



Assemblée Générale Ordinaire
du 10 juin 1993

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	(en millions de Francs)		
	31.12.92	31.12.91	31.12.90
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94	88	66
Films	91	85	63
Autres Immobilisations incorporelles	3	3	3
ECART D'ACQUISITION			2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	559	556	375
Terrains	37	54	54
Constructions	89	165	174
Autres Immobilisations corporelles	433	337	147
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20	17	20
Participations et Créances rattachées	8	1	1
Autres Immobilisations financières	12	16	19
ACTIF IMMOBILISE	673	661	463
Programmes et Droits de diffusion	2 058	2 226	1 667
Matières premières et Approvisionnements	25	25	31
Clients et Comptes rattachés	1 333	1 319	1 088
Autres Créances	1 178	1 010	756
Valeurs mobilières de placement	616	215	469
Disponibilités	232	206	67
ACTIF CIRCULANT	5 442	5 001	4 078
Comptes de régularisation et assimilés	164	133	83
Impôts différés	51	55	73
TOTAL DE L'ACTIF	6 330	5 850	4 697

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	(en millions de Francs)		
	31.12.92	31.12.91	31.12.90
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94	88	66
Films	91	85	63
Autres Immobilisations incorporelles	3	3	3
ECART D'ACQUISITION			2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	559	556	375
Terrains	37	54	54
Constructions	89	165	174
Autres Immobilisations corporelles	433	337	147
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20	17	20
Participations et Créances rattachées	8	1	1
Autres Immobilisations financières	12	16	19
ACTIF IMMOBILISE	673	661	463
Programmes et Droits de diffusion	2 058	2 226	1 667
Matières premières et Approvisionnements	25	25	31
Clients et Comptes rattachés	1 333	1 319	1 088
Autres Créances	1 178	1 010	756
Valeurs mobilières de placement	616	215	469
Disponibilités	232	206	67
ACTIF CIRCULANT	5 442	5 001	4 078
Comptes de régularisation et assimilés	164	133	83
Impôts différés	51	55	73
TOTAL DE L'ACTIF	6 330	5 850	4 697

PASSIF			
	(en millions de Francs)		
	31.12.92	31.12.91	31.12.90
Capital	210	210	210
Ecart de réévaluation	31	31	31
Réserves consolidées	770	597	444
Résultat (part du groupe)	451	341	300
CAPITAUX PROPRES	1 462	1 179	985
Intérêts minoritaires	9	10	7
Subventions d'investissement	16	26	22
Provisions pour risques et charges	71	73	85
Impôts différés	170	153	152
Emprunts et Dettes financières (1)	132	230	53
Fournisseurs et Comptes rattachés	2 470	2 261	1 831
Autres Dettes	1 984	1 905	1 557
DETTES	4 586	4 396	3 441
Comptes de régularisation et assimilés	16	13	5
TOTAL DU PASSIF	6 330	5 850	4 697
(1) dont concours bancaires courants	9	13	19

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	(en millions de Francs)		
	1992	1991	1990
PRODUITS ET PRESTATIONS VENDUS	7 434	6 537	5 828
Recettes de Publicité*	6 330	5 525	5 238
Recettes de la diversification	771	656	426
Ventes de prestations techniques	269	251	122
Divers	64	105	42
CHARGES D'EXPLOITATION	(6 888)	(6 010)	(5 350)
Consommation de production externe	(2 374)	(1 988)	(1 804)
Variation du stock de production propre	65	80	29
Charges de personnel	(1 008)	(1 001)	(799)
Autres charges d'exploitation	(3 371)	(2 992)	(2 622)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprise) :			
• Amortissements	(202)	(171)	(126)
• Provisions	2	62	(28)
RESULTAT D'EXPLOITATION	546	527	478
Produits financiers	75	64	57
Charges financières	(48)	(35)	(40)
RESULTAT FINANCIER	27	29	17
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	573	556	495
Produits (pertes) exceptionnels	52	14	18
Participation des salariés	(9)	(14)	(14)
Impôts sur les bénéfices	(161)	(211)	(196)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	455	345	303
Part des minoritaires	(4)	(4)	(3)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	451	341	300

* y inclus publicité EUROSPOURT

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

EN FLUX DE TRESORERIE	(en millions de Francs)		
	31.12.92	31.12.91	31.12.90
1 - OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	455	345	303
Amortissements et provisions	178	168	150
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(35)	(17)	(19)
Charges à répartir	(64)	(50)	(17)
Plus ou Moins-values sur cessions d'immobilisations	(142)	3	1
Capacité d'autofinancement	392	449	418
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation			
• Stocks	167	(552)	(220)
• Créances d'exploitation	(213)	(488)	(347)
• Dettes d'exploitation	392	704	529
• Avances nettes en provenance des Tiers	18	(8)	—
FLUX TRESORERIE PROVENANCE EXPLOITATION	756	105	380
2 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(359)	(369)	(179)
Acquisition de participations financières	(7)	(6)	—
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	363	31	1
Variations des dettes sur immobilisations	(80)	75	23
	(83)	(269)	(155)
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(1)	(2)	(34)
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS	(84)	(271)	(189)
3 - OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation des capitaux propres	26	22	12
Variation des dettes financières	(94)	183	(2)
Dividendes mis en paiement	(173)	(148)	(106)
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT	(241)	57	(96)
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE	431	(109)	95
Trésorerie en début de l'exercice	407	516	421
Variations de la trésorerie	431	(109)	95
Trésorerie à la clôture de l'exercice	838	407	516

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

1 - LE GROUPE TF1

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE TF1

En date du 16 avril 1987, la société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

1.2. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales.

1.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Filiales intégrées globalement

	FORME SOCIALE	% DETENU	Capital Social en KF	ACTIVITE
TF1 PUBLICITE	SA	99,40	275	Régie publicitaire de TF1
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	99,97	2 000	Coproduction de films
TELE SHOPPING	SA	84,95	1 000	Télé-achat
TF1 EDITIONS	SA	50,96	500	Edition littéraire
UNE MUSIQUE	SA	99,76	250	Edition musicale et phonographique
TF1 ENTREPRISES	SA	100,00	470	Vidéo, télématique, vente de programmes et droits dérivés
LA RESERVEE	SC	100,00	10	Société financière
SYALIS	SA	99,76	250	Société financière
TF1 PUBLICITE BELGIQUE (*)	SA	75,00	3 300	Régie publicitaire belge
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	SARL	99,41	50	Spots et bandes annonces
BANCO PRODUCTION	SA	99,98	1 000	Production de programmes
EURO MEDIA SHOP	SA	69,88	250	Vente par correspondance
TF1 EUROPE	SA	100,00	10 250	Société financière
LUXTEL 1 (**)	SA	100,00	206	Production de programmes
PROTECREA	SA	99,99	10 000	Production de programmes
STUDIOS 107	SA	99,99	10 000	Studios de production
C.I.C.	SA	49,94	785	Exploitation droits Vidéo
SETS	SA	49,88	250	Prestations techniques Eurosport

(*) Société de droit belge.

(**) Société de droit luxembourgeois.

Filiale intégrée de manière proportionnelle

La Société en commandite simple ESO, dans laquelle TF1 EUROPE SA est Associé commandité et Gérant, est détenue à 58 % par le groupe TF1. Elle assure la commercialisation du programme EUROSPORT.

Sociétés mises en équivalence

Suite à la restructuration du capital de la SFP, intervenue en 1990, à laquelle TF1 n'a pas participé, sa participation s'est trouvée ramenée de 22,51 % à 4,40 %. La SFP, de ce fait, n'est plus mise en équivalence. La valeur de cette participation a été retenue pour nulle.

Les Sociétés MERCURY International, et TRICOM, dont TF1 détient respectivement 50 % et 33 1/3 % du capital, ont été mises en équivalence.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, Télé Europe, Mery Productions, Média Congrès, International Développement, TF1 Services et Gestion, MT SPOT Limited) ainsi que la filiale en liquidation (TFO1) ne sont pas consolidées.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux énoncés par la loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

2.2. COMPARABILITE DES COMPTES CONSOLIDES

L'exercice clos le 31/12/1992 d'une durée de 12 mois est comparable à l'exercice précédent sans aucun retraitement de ce dernier.

2.3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

a. Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

b. L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1
- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproductions)

c. Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffusion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition ;
- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d";
- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêté des comptes.

d. Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1. Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes (Jeunesse, Variétés, Théâtre, Magazines/Documentaires, Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	100 %
2ème diffusion	-	-

d.2. Coproductions d'une durée unitaire inférieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	100 %
2ème diffusion	-	-

d.3. Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 60 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	80 %
2ème diffusion	-	20 %

d.4. Achats de droits de télédiffusion de longs métrages

Diffusions possibles	1	2 et plus
1ère diffusion	100 %	50 %
2ème diffusion	-	50 %

d.5. Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e. Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2.4. FILMS

Les films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION SA sont portés en immobilisations incorporelles en cours pour le montant total de l'engagement dès la signature du contrat.

Le "dernier tour de manivelle" détermine la date à laquelle les films sont portés en immobilisations terminées.

Conformément aux méthodes fiscales en vigueur les films sont amortis selon deux modalités :

- soit à hauteur de leurs propres recettes
- soit en linéaire sur 3 ans à partir de la date du visa d'exploitation en l'absence de recettes.

2.5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement, correspondant pour l'essentiel aux développements informatiques, sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

2.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques(antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques(postérieures à 1992)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans
* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)		

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

2.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent. Les subventions figurant au bilan de TF1 SA au 31.12.91 ont été reprises en totalité au compte de résultat.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par les Sociétés TF1 FILMS PRODUCTION, BANCO PRODUCTION et PROTECREA sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les films qu'elles concernent sont terminés.

2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.

2.10. IMPOTS DIFFERES

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;

- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;

sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2.11. PUBLICITE

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des commissions d'agence.

2.12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces

engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

3 - NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

3.1. FILMS ET DROITS DIVERS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.4, les mouvements de l'exercice afférents aux films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION SA se décomposent comme suit :

(En MF)	1.01.92	Augmentations	Diminutions	31.12.92
Valeurs brutes	348	64	5	407
Amortissements	263	58	5	316
	85	6	0	91

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(En MF)	1.01.92	Dotations	Reprises	31.12.92
Constructions	50	5	33	22
Install. tech. et matériels	129	44	85	88
Immobilisations diverses	101	46	65	82
	280	95	183	192

Variation des valeurs brutes

(En MF)	1.01.92	Augmentations	Diminutions	31.12.92
Terrains	54	-	17	37
Constructions	215	1	105	111
Install. tech. et matériels	191	180	163	208
Immobilisations diverses	173	317	95	395
Immobilisations en cours	203	(203)	-	0
	836	295	380	751

Les sociétés consolidées ont recours au crédit-bail mobilier pour des montants limités. Dès lors le retraitement optionnel prévu en matière de crédit-bail n'a pas été mis en oeuvre.

3.3. PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Le tableau ci-contre ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.3., déduction faite des provisions et amortissements.

(En MF)	1992	1991
Avances sur programmes en cours	635	639
Programmes diffusables	1 368	1 557
Droits de diffusion rediffusables	198	181
Valeur brute	2 201	2 377
Provisions	(143)	(151)
Valeur nette	2 058	2 226

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 615,4 MF. Ce poste ne comporte pas de plus values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.92.

3.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme suit :

N.B - Le capital est divisé en 21.000.000 actions ordinaires de 10 F. entièrement libérées.

(En MF)	1.01.92	Distribution de dividende	Divers	Résultat de l'exercice	31.12.92
Capital	210	-	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	-	31
Réserves consolidées	938	(168)	0	451	1 221
	1 179	(168)	0	451	1 462

3.6. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif, comprend la subvention du CNC pour TF1 FILMS PRODUCTION, BANCO et PROTECREA. En 1992, le montant rapporté au compte de résultat est de 35,4 MF contre 17,4 MF pour 1991.

3.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions constituées selon les modalités indiquées à la note 2.9, ont évolué comme suit :

Au 31.12.92, les autres provisions comprennent notamment, la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 PUBLICITE.

(En MF)	1.01.92	Dotations	Reprises	31.12.92
Provisions pour litiges	42	69	69	42
Provisions relatives aux sociétés apparentées	6	-	-	6
Autres provisions	25	5	7	23
	73	74	76	71

3.8. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés au taux de 33 1/3 % au 31.12.92 selon la méthode du report variable.

a. Au passif du bilan, l'imposition différée se décompose comme indiqué dans le tableau ci-contre :

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

(En MF)	1992	1991
TF1	138	133
Filiales	32	20
	170	153

b. A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour pré-retraite, aux provisions pour congés payés qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes.

3.9. ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes se répartissent comme indiqué ci-contre :

(En MF)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Autres créances	1 178	-	-	1 178
Emprunts et dettes financières	130	2	-	132
Fournisseurs et comptes rattachés	2 470	-	-	2 470
Autres dettes	1 983	1	-	1 984

3.10. AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent comme suit :

L'évolution des autres dettes provient pour partie de la variation des avoirs et dégressifs à accorder.

(En MF)	1992	1991
Dettes fiscales et sociales	900	885
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51	135
Autres dettes	1 033	885
Total des autres dettes	1 984	1 905

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

3.11. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation figurant à l'actif sont constitués pour l'essentiel :

- de charges à répartir (pour les produits exploités) ou constatées d'avance (pour les produits non encore exploitables) relatives à l'activité vidéo, soit 59,7 MF.
- de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 76,3 MF

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(En MF)	1992	1991
Coûts de diffusion TDF	483	483
Charges de sous-traitance et de production	1 045	955
Contributions diverses	587	495
Impôts et taxes	105	87
Autres	1 151	972
	3 371	2 992

4.2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement s'élèvent à 50,2 MF

4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1992 s'analyse comme suit (en MF) :

Plus values sur cession Immeuble Cognacq-Jay	160,9
Charges de double occupation immobilière	(40,2)
Plus values sur cessions diverses	4,0
Quote-part de subventions virées au résultat	25,7
Perte complémentaire EUROSPO (1)	(56,5)
Ecart de dilution EUROSPO (2)	28,0
Sanction CSA et dommages et intérêts FRANCE 2	(69,3)
Divers	(0,5)
	52,1

(1) liée à la qualité d'associé commandité dans ESO SCS - cf. note 1.3
(2) lié à la reconstitution du capital d'ESO SCS - cf. note 6.3

4.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31.12.92 est de 33 1/3 %.

Le taux effectif d'imposition de 26,11 %, correspondant au rapport de la charge d'impôt totale de 161 MF sur le résultat avant impôt, s'explique principalement par :

- l'existence de plus values à long terme d'un montant de 260 MF, imposées au taux de 18 %.
- l'existence de moins values à long terme antérieures de 60 MF, imputées à dû concurrence sur les plus values à long terme de l'exercice.

(En MF)	1992	1991
Impôt exigible	140	192
Impôt différé	21	19
Charge d'impôt totale	161	211

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.1989.

TF1 PUBLICITE, UNE MUSIQUE, TF1 FILMS PRODUCTION, TF1 ENTREPRISES, SYALIS, PROTECREA et TF1 EUROPE entrent dans le périmètre d'intégration.

4.5. PASSAGE DU RESULTAT NET TF1 SA AU RESULTAT NET PART DU GROUPE TF1

(1) La provision pour dépréciation constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés et qui sont déjà amortis conformément à la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève à 85 MF au 31 Décembre 1992.

(En MF)	31.12.92
Résultat TF1 SA	465
Résultat des filiales consolidées	27
	492
Retraitement de Consolidation	
• Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) (1)	2
• Annulation des provisions réglementées	23
• Annulation des provisions intra-groupe	42
• Impôts différés	(21)
• Dividendes perçus des filiales consolidées	(114)
• Autres éléments	3
• Ecart de dilution EUROSPO	28
Résultat Consolidé	455
Intérêts Minoritaires	(4)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	451

5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par la recommandation 1.22 de l'ordre des Experts Comptables.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Définis selon les principes évoqués à la note 2.12, ils se ventilent au 31.12.92, par type d'engagement, selon les échéances du tableau ci-contre :

Le poste Programmes et droits de télédiffusion intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 1 367 MF.

Le poste droits de télédiffusion intègre l'engagement pris par TF1 vis à vis de SOGEDIF.

TF1 s'est engagé à racheter au G.I.E. SOGEDIF, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et

(En MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 410	1 358	2 768
Droits de retransmissions sportives	358	1 075	1 433
Droits d'exploitation vidéo	15	-	15
Autres engagements	50	42	92
	1 833	2 475	4 308

ce dans une limite maximum de 300 MF. Le total des droits ainsi acquis par SOGEDIF et provenant de droits précédemment achetés par TF1, s'élève à 275,9 MF, au 31.12.92.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des évènements concernés.

6.2. EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation de ces effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1992	1991
Collège 1 - Employés et Ouvriers	222	217
Collège 2 - Agents de maîtrise	546	502
Collège 3 - Cadres	564	523
Collège 4 - Journalistes	241	247
	1 573	1 489

6.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au début de l'exercice 1993, les sociétés CANAL PLUS et E.S.P.N. sont entrées dans le capital de ESO, chacune à hauteur de 33 %, le pourcentage de participation de TF1 dans cette société étant ramené de 58 % à 34 %.

En mars 1993, la Cour d'Appel de Versailles a condamné TF1 à verser à FRANCE 2 des dommages et intérêts de 55 MF, au titre de l'émission "LES MARCHES DE LA GLOIRE". Il a été tenu compte de cette condamnation dans les comptes arrêtés au 31.12.92.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRECEDENTS

Il est à noter aucune modification significative des annexes des comptes 1992 par rapport à celles des exercices précédents.

BILAN TF1 SA

ACTIF		(en millions de Francs)			
		31.12.92		31.12.91	31.12.90
	Brut	Amortiss. & provis.	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 129	64	2 065	2 275	1 763
Frais de recherche & développement	2	2			
Autres immobilisations incorporelles	4	2	2	3	3
Programmes diffusables	1 369	44	1 325	1 492	1 059
Droits de diffusion rediffusables	198	15	183	181	168
Programmes en cours	556	1	555	599	533
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	730	180	550	545	363
Terrains	37		37	54	54
Constructions	111	22	89	166	174
Install. techniques, matériels & outillages	206	86	120	62	86
Autres immobilisations corporelles	376	72	304	61	21
Immobilisations corporelles en cours				202	28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500	112	388	386	354
Participations	481	102	379	351	316
Créances rattachées à des participations	11	10	1	1	1
Prêts	4		4	30	34
Autres	4		4	4	3
ACTIF IMMOBILISE	3 359	356	3 003	3 206	2 480
STOCKS ET EN COURS	3		3	3	2
Matières premières et autres approv.	2		2	2	2
Marchandises	1		1	1	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	8		8	17	11
CREANCES	1 778	16	1 762	1 619	1 336
Créances clients et comptes rattachés	1 088	8	1 080	1 016	951
Autres créances	690	8	682	603	385
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	542		542	174	380
DISPONIBILITES	13		13	36	32
ACTIF CIRCULANT	2 344	16	2 328	1 849	1 761
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	95		95	71	53
ECARTS DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL DE L'ACTIF	5 798	372	5 426	5 126	4 294

PASSIF	(en millions de Francs)		
	31.12.92	31.12.91	31.12.90
Capital	210	210	210
Ecart de réévaluation	31	31	31
Réserve légale	21	21	21
Autres réserves	250	170	70
Report à nouveau	179	138	104
Résultat de l'exercice	465	290	281
Subventions d'investissement		9	11
Provisions réglementées			
• Amortissements sur programmes	417	391	357
CAPITAUX PROPRES	1 573	1 260	1 085
Provisions pour litiges	30	35	44
Provisions pour charges		1	4
Autres provisions pour risques	25	25	28
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55	61	76
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	9	163	9
Emprunts et dettes financières divers (2)	587	493	449
Dettes fournisseurs	1 938	1 796	1 613
Dettes fiscales et sociales	513	543	448
Dettes sur immobilisations	34	115	49
Dettes diverses	716	694	559
DETTES	3 797	3 804	3 127
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			4
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	1	1	2
TOTAL DU PASSIF	5 426	5 126	4 294
(1) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	9	13	9
(2) dont comptes courants Intergroupe	560	468	409

COMPTE DE RESULTAT TF1 SA

(en millions de Francs)				
	1992	1991 PROFORMA*	1991	1990
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 715	7 004	6 790	6 256
Recettes de Publicité liées à l'antenne	5 803	5 081	5 081	4 808
Ventes de prestations techniques	5	48	48	30
Divers	27	49	49	30
Production immobilisée	1 492	1 458	1 244	1 100
Reprises sur provisions, transferts de charges	365	334	334	274
Autres produits	23	34	34	14
CHARGES D'EXPLOITATION	(7 039)	(6 498)	(6 284)	(5 773)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(3)	(5)	(5)	(8)
Variation de stocks	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	(1 751)	(1 574)	(1 574)	(1 510)
Impôts, taxes et versements assimilés	(331)	(288)	(288)	(273)
Salaires et traitements	(525)	(570)	(570)	(480)
Charges sociales	(217)	(216)	(216)	(179)
Dotations aux amortissements et aux provisions				
• amortissements des programmes diffusés	(3 795)	(3 478)	(3 264)	(2 914)
• amortissements des autres immobilisations	(89)	(79)	(79)	(63)
• provisions sur immo. incorp. & actif circulant	(36)	(38)	(38)	(55)
• provisions pour risques et charges	(4)	(18)	(18)	(49)
Autres charges	(288)	(232)	(232)	(242)
RESULTAT D'EXPLOITATION	676	506	506	483
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	0	0	0	(1)
PRODUITS FINANCIERS	158	98	98	59
CHARGES FINANCIERES	(128)	(71)	(71)	(60)
RESULTAT FINANCIER	30	27	27	(1)
RESULTAT COURANT	706	533	533	481
PRODUITS EXCEPTIONNELS	784	197	197	145
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	7	7	6
Produits exceptionnels sur opérations en capital	637	52	52	34
Reprises sur provisions	146	138	138	105
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(879)	(262)	(262)	(169)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(111)			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(610)	(89)	(89)	(57)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(158)	(173)	(173)	(112)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(95)	(65)	(65)	(24)
PARTICIPATION DES SALARIES	(5)	(10)	(10)	(11)
IMPOT SUR LES SOCIETES	(141)	(168)	(168)	(165)
BENEFICE NET	465	290	290	281

* cf note 3 de l'annexe

TABLEAU DE FINANCEMENT TF1 SA EN FLUX DE TRESORERIE

EN FLUX DE TRESORERIE		(en millions de Francs)			
	31.12.92	31.12.91 PROFORMA*	31.12.91	31.12.90	
1 - OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat de l'exercice	465	290	290	281	
Amortissements et provisions	3 925	3 553	3 339	2 998	
Subvent. d'investis. rapportées au compte de résultat	(9)	(2)	(2)	(4)	
Plus ou Moins-values sur cessions d'immobilisations	(17)	39	39	22	
Capacité d'autofinancement	4 364	3 880	3 666	3 297	
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation					
• Stocks	-	-	-	-	
• Créances d'exploitation	(168)	(302)	(302)	(220)	
• Dettes d'exploitation	132	408	408	363	
• Charges à répartir	-	-	-	-	
• Avances nettes en provenance des Tiers	9	(6)	(6)	(10)	
FLUX TRESORERIE PROVENANCE EXPLOITATION	4 337	3 980	3 766	3 430	
2 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
• Acquisitions d'immo. corporelles et incorporelles	(4 267)	(4 307)	(4 093)	(3 268)	
• Cessions d'immo. corporelles et incorporelles	627	47	47	34	
Trésorerie nette affectée aux acquisitions/cessions financières					
• Acquisitions de participations financières	(70)	(44)	(44)	(45)	
• Cessions de participations financières	-	3	3	-	
Dettes sur immobilisations	(80)	66	66	33	
Variations nettes autres immobilisations financières	26	3	3	2	
TRESORIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS	(3 764)	(4 232)	(4 018)	(3 244)	
3 - OPERATIONS DE FINANCEMENT					
Augmentation des capitaux propres	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	194	194	355	
Réduction des dettes financières	(57)	-	-	-	
Dividendes mis en paiement	(168)	(147)	(147)	(105)	
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT	(225)	47	47	250	
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE	348	(205)	(205)	436	
Trésorerie au début de l'exercice					
	198	403	403	(33)	
Variations de la trésorerie					
	348	(205)	(205)	436	
Trésorerie à la clôture de l'exercice					
	546	198	198	403	

* cf note 3 de l'annexe

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 Décembre 1992

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1.1. Programmes

Les droits de diffusion sur longs métrages, sont amortis à 100 % ou à 50 % par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 50 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Les droits de diffusion de séries et les investissements de coproduction, dont la durée unitaire est supérieure ou égale à 60 minutes, sont amortis à 100 % ou à 80 %, par réduction de

la valeur brute d'acquisition, au moment du premier passage à l'antenne, suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 20 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

1.1.1.1. Programmes diffusables

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- l'ensemble des émissions non diffusées (coproductions, productions propres, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur

coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

- les coproductions qui ont fait l'objet d'un passage à l'antenne, pour leur valeur nette comptable.

1.1.1.2. Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages et les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte "Droits

de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.1.1.3. Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (coproductions et productions propres), ainsi que les droits de diffusion dont le début de la période de validité est postérieure à la date d'arrêté des comptes sont

inscrits à la rubrique "Programmes en cours". Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de Cognacq Jay.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-contre :

N.B. : l'immeuble du Siège Social sis 19, rue Cognacq Jay 75007 - PARIS a été vendu le 27 mars 1992.

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures au 1/1/92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures au 1/1/92)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans
* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)		

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales

concernées le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée au passif.

1.4 CREANCES CLIENTS

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1er janvier 1990

- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1990

1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

1.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes. Les subventions figurant au bilan du 31.12.91 ont été reprises en totalité au compte de résultat, les immobilisations correspondantes ayant été réformées ou cédées.

1.7 PROVISIONS REGLEMENTEES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et coproductions non encore diffusées, calculés à partir de la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1er mois	20 %
2ème mois	15 %
3ème au 9ème mois	5 %
10ème au 12ème mois	2 %
13ème au 24ème mois	2 %

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1.9 PUBLICITE

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 PUBLICITE, après déduction de sa rémunération.

1.10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

2 - NOTES SUR LE BILAN

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de programmes et droits de diffusion ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous.

ETAT RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE PROGRAMMES (en MF)				
LIBELLES	PRODUCTION EXTERNE	PRODUCTION INTERNE	PRODUCTION TOTALE	RAPPEL 31.12.91 (RETRAITE)
Programmes en cours	595	5	600	534
Programmes diffusables	1 539	18	1 557	1 153
Droits de rediffusions	181		181	168
VALEUR PROGRAMMES AU 01.01.92	2 315	23	2 338	1 855
A ajouter INVESTISSEMENTS INTERVENUS Du 01.01.92 au 31.12.92	+ 2 489	+ 1 490	+ 3 979	+ 4 015
A déduire DESINVESTISSEMENTS INTERVENUS Du 01.01.92 au 31.12.92				
Coût de la 1ère diffusion	- 2 262	- 1 467	- 3 729	- 3 431
Coût de la 2ème diffusion	- 67		- 67	- 47
COÛT TOTAL DE LA DIFFUSION	- 2 329	- 1 467	- 3 796	- 3 478
Droits échus	- 32		- 32	- 19
Réformes et abandons	- 47	- 28	- 75	- 19
VCN reventes	- 291		- 291	- 16
DESINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS Du 01.01.92 au 31.12.92	- 2 699	- 1 495	- 4 194	- 3 532
VALEUR PROGRAMMES AU 31.12.92	2 105	18	2 123	2 338
VENTILATION				
Programmes en cours	550	6	556	600
Programmes diffusables	1 357	12	1 369	1 557
Programmes rediffusables	198		198	181
TOTAL	2 105	18	2 123	2 338

REMARQUE : Au 31.12.92, le cumul des provisions pour dépréciation des programmes diffusables s'élève à 59,6 MF, après dotation de 35,3 MF et reprise de 42,2 MF sur l'exercice 1992.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans les tableaux ci-contre :

(En MF)	VARIATION DES VALEURS BRUTES			31.12.92
	1.01.92	Augmentations	Diminutions	
Terrains	54	-	(17)	37
Constructions	216	1	(106)	111
Installations techniques et matériels	187	179	(160)	206
Autres immobilisations	140	313	(77)	376
Immobilisations en cours	203	(203)	-	
	800	290	(360)	730

(En MF)	VARIATION DES AMORTISSEMENTS			31.12.92
	1.01.92	Dotations	Reprises	
Constructions	50	6	(34)	22
Installations techniques et matériels	125	42	(81)	86
Autres immobilisations	80	42	(50)	72
	255	90	(165)	180

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

TF1 a souscrit au capital des principales sociétés suivantes :

TF1 Services et Gestion	2,09 MF pour 83,7 % du capital
TF1 PUBLICITE	0,15 MF pour 0,5 % du capital
M.T. SPOT Limited	3,74 MF pour 40 % du capital
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT	0,51 MF pour 35 % du capital

TF1 a souscrit aux augmentations de capital des sociétés suivantes :

TF1 EUROPE	14,75 MF pour 100 % du capital
TF1 ENTREPRISES	36,79 MF pour 100 % du capital
BANCO PRODUCTION	2,00 MF pour 100 % du capital
STUDIOS 107	10,00 MF pour 100 % du capital

TF1 a également cédé à sa filiale LUXTEL, à leur valeur d'acquisition, soit 0,2 MF, 7 % du capital de BANCO PRODUCTION.

TF1 a cédé en totalité sa participation dans la Société VENDOME PRODUCTION, d'un montant de 0,1 MF pour 1 franc symbolique. Cette participation avait été totalement provisionnée en 1991.

TF1 a constitué une provision de 41,7 MF sur les titres de ses filiales se décomposant comme suit :

STUDIOS 107	16,7 MF
TF1 EUROPE	25,0 MF

Au total, au 31.12.92, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 481 MF, dépréciés à hauteur de 102 MF.

2.4 CREANCES

2.4.1. Créances TF1 PUBLICITE

Depuis le 1.01.89, TF1 PUBLICITE, achète les écrans publicitaires de TF1 S.A. et les revend aux agences. La différence, entre le prix d'achat et le prix de revente des écrans, permet à TF1 PUBLICITE de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Le solde des créances dû par TF1 PUBLICITE à TF1 au titre de ces achats s'élève au 31.12.92 à 917 MF. Au 31.12.91, ces créances s'élevaient à 879 MF.

2.4.2. Echéances des créances

Les créances, d'un montant total de 1 805 MF ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Seule une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 17 MF, a une échéance supérieure à un an.

2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont constituées de SICAV monétaires pour 542,3 MF. Ce poste ne comporte pas de plus values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.92.

2.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 95,1 MF, dont 76,3 MF concernant des retransmissions sportives.

2.7 LES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-contre :

(En MF)	AU 01.01.92	AFFECTATION DU RESULTAT (AGO 12.06.92)	AUTRES MOUVEMENTS	AU 31.12.92
Capital	210			210
Ecart de réévaluation	31			31
Réserve légale	21			21
Report à nouveau	138	41		179
Autres Réserves	170	80		250
Résultat de l'exercice	290	(290)	465	465
SOUS-TOTAL	860	(169)	465	1 156
Subventions d'investissement	9		(9)	0
Provisions réglementées	391		26 (2)	417
TOTAL	1 260	(169) (1)	482	1 573

N.B.: Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.

(1) : Dividendes payés le 30 juin 1992

(2) : Mouvements nets de l'exercice

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.8., ces provisions se décomposent comme indiqué ci-contre :

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 PUBLICITE.

(En MF)	1.01.92	Dotations	Reprises	31.12.92
Provisions pour litiges	35	3	(8)	30
Provisions relatives aux Sociétés apparentées	6	-	-	6
Provisions pour irrécouvrabilité clients	19	-	(1)	18
Autres provisions	1	1	(1)	1
	61	4	(10)	55

2.9 DETTES

2.9.1. Emprunts auprès des Etablissements de crédits

Les soldes créditeurs de banque figurent à ce poste pour 9,2 MF.

L'emprunt à moyen terme souscrit en 1991, pour 150 MF, a été totalement remboursé. La société possède toujours sur cet emprunt une possibilité de tirage de 100 MF qui n'a pas été utilisée au 31.12.92.

2.9.2. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 560,5 MF.

2.9.3. Dettes sociales

Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les droits acquis par les personnels de 55 ans et plus ont été couverts en 1990 par un contrat d'assurance, et ne figurent donc plus dans ce poste.

2.9.4. Dettes diverses

Le poste comprend, notamment, des avoirs et dégressifs à accorder.

2.9.5. Echéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 3 797 MF, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

Dettes dont l'échéance est supérieure à un an :

Dettes financières	2,0 MF
Dettes sociales et fiscales	0,9 MF

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

En 1992, afin de rendre le coût de la production interne plus exhaustif, de nouveaux éléments y ont été intégrés. Afin d'assurer la comparaison avec les comptes de l'exercice 1991, les produits de la production immobilisée et les amortissements

des programmes diffusés ont été majorés de 214 MF. Ce montant comprend principalement les charges relatives, aux bureaux à l'étranger, aux services "acquisition des droits de télédiffusion" et aux services communs de l'information.

3.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 5 803 MF correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 PUBLICITE, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 PUBLICITE de couvrir les frais de son activité, soit 434,5 MF.

Les autres recettes correspondent à des ventes et prestations diverses pour 31,9 MF.

3.2 IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma et la taxe professionnelle.

3.3 SALAIRES ET TRAITEMENTS

Dans cette rubrique figurent en 1992 le solde des charges de personnel relatives au transfert dans les locaux de Boulogne.

3.4 CHARGES SOCIALES

Dans cette rubrique figure une charge de 2,1 MF relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan Epargne Entreprise lors de la privatisation de TF1, et ce pour les souscriptions des années 1989, 1990 et 1992.

3.5 AUTRES CHARGES

Ce poste inclut les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 237,9 MF.

3.6 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 51,0 MF et les produits financiers à 5,5 MF.

Une dotation aux provisions sur titres STUDIOS 107 et TF1 EUROPE a été constituée à hauteur de 41,7 MF.

3.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1992 se décompose comme indiqué ci-contre (en MF) :

Moins-values réalisées sur cessions et réformes de programmes	(128,6)
Dotations nettes de provisions (amortissements dérogatoires compris)	(11,3)
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	155,3
Charges de double occupation immobilière	(40,2)
Sanction CSA et dommages et intérêts FRANCE 2	(69,3)
Divers	(0,7)
PERTE NETTE	(94,8)

3.8 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge constatée au titre de l'exercice 1992 tient compte notamment de l'impôt relatif aux plus values à long terme d'un montant de 260 MF.

Le calcul de l'impôt tient également compte du résultat bénéficiaire de la Société Civile LA RESERVEE de 26,6 MF correspondant à des plus values à long terme.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89. TF1 PUBLICITE, UNE MUSIQUE, TF1 FILMS PRODUCTION, TF1 ENTREPRISES, PROTECREA, TF1 EUROPE et SYALIS entrent dans le périmètre d'intégration.

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31.12.92, par type d'engagement, selon les échéances indiquées ci-dessous.

Le poste "Programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés pour un montant de 1 367 MF.

Le poste "Droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis du G.I.E SOGEDIF.

TF1 s'est engagé à racheter au G.I.E SOGEDIF, détenu à 90 % par la Société Générale, des droits de télédiffusion de longs métrages qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite maximum de 300 MF. Le total des droits ainsi détenus, par SOGEDIF, et provenant de droits précédemment achetés par TF1, s'élève à 275,9 MF, au 31.12.92.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

(En MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 333	1 358	2 691
Droits de retransmissions sportives	329	988	1 317
Autres engagements	42	42	84
	1 704	2 388	4 092

4.2 EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme suit :

	1992	1991
Collège 1 - Employés	155	155
Collège 2 - Agents de maîtrise	447	451
Collège 3 - Cadres	338	339
Collège 4 - Journalistes	236	247
	1 176	1 192

4.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas fournie car elle reviendrait à donner le montant d'une rémunération individuelle.

Le montant total des dix plus hautes rémunérations versées au cours de l'exercice 1992 s'élève à 35 644 515 Francs.

4.4 MOUVEMENTS DE PROVISIONS

(En MF)	01.01.92	Dotations	Reprises	31.12.92
PROVISIONS REGLEMENTEES Sur immobilisations incorporelles (programmes)	391	158	(132)	417
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61	4	(10)	55
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	81	35	(55)	61
PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES Participations Créances rattachées à des participations Dépôts et cautionnements	61 10	41		102 10
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT	15	1		16
TOTAL	619	239	(197)	661

4.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 1992

	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire en Francs
TITRES DE PARTICIPATION			
SYALIS	2 494	99,76	298 733 030
TF1 ENTREPRISES	519 988	100,00	89 151 446
TF1 FILMS PRODUCTION	19 993	99,97	56 462 533
TF1 PUBLICITE	994	99,40	18 876 041
PROTECREA	99 994	99,99	14 143 979
TELESHOPPING	8 495	84,95	8 933 229
BANCO PRODUCTION	27 894	92,98	4 026 747
TF1 EDITIONS	2 548	50,96	4 002 107
STUDIOS 107	99 994	99,99	3 311 404
MEDIAMETRIE	1 000	10,75	2 047 551
TECHNISONOR	5 632	6,84	1 429 365
TELE EUROPE	2 621	8,73	862 437
MT SPOT LTD	2 400	40,00	762 978
MERY PRODUCTIONS	2 497	49,94	249 700
EURO MEDIA SHOP	1 747	69,88	174 700
LUXTEL 1	12 499	99,99	138 242
INTERNATIONAL DEVELOPEMENT	507	35,00	79 674
RCL TV	50	5,00	12 500
CIC	1	0,01	307
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION			503 397 970
	Nombre de titres	Cours au 31.12.92	Valeur d'inventaire en Francs
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
OCCI	2 897	59 477,41	172 306 057
CENTRALE MONETAIRE	2 084	76 060,96	158 511 582
SOCIETE GENERALE BONS	35	4 485 452,00	156 990 820
MORGAN CT	2 011	19 901,30	40 021 514
INVESTICOURT	994	14 517,91	14 430 803
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			542 260 776
TOTAL VALEURS MOBILIERES			1 045 658 746

4.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ce tableau est présenté en page 44.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRECEDENTS

EN 1992 :

- De nouveaux éléments ont été intégrés aux coûts de la production interne pour les rendre plus exhaustifs, comme expliqués dans la note 3 de l'annexe des comptes de TFI SA. Afin d'assurer la comparaison avec le compte de résultat de 1992, celui de 1991 a été retraité.
- Le résultat exceptionnel tient compte de la plus-value réalisée grâce à la vente d'une partie de l'immeuble de la rue Cognacq-Jay, de charges exceptionnelles liées à la réforme de programmes, aux droits échus, au déménagement, à la restructuration d'Eurosport et aux pénalités infligées à TFI.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - Exercice clos le 31.12.92 (en milliers de Francs*)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et Avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
I - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)										
TF1 PUBLICITE	275	14 869	99,40 %	19 925	19 925	—	—	6 303 101	3 674	5 970
TFO1	500	—	99,86 %	499	—	8 154	—	—	—	—
TF1 FILMS PRODUCTION	2 000	3 290	99,97 %	1 999	1 999	—	—	145 194	620	—
TELESHOPPING	1 000	230 000	84,95 %	850	850	—	—	282 035	9 284	25 670
LA RESERVEE	10	—	100,00 %	10	10	—	—	—	26 591	—
TF1 EDITIONS	500	3 504	50,96 %	255	255	—	—	28 828	3 850	637
TF1 ENTREPRISES	52 000	47	100,00 %	52 002	52 002	—	—	312 065	35 566	58 725
SYALIS	250	279 030	99,76 %	273 402	273 402	—	—	845	19 889	18 000
BANCO PRODUCTION	3 000	—	92,98 %	2 789	2 789	—	—	51 173	4 886	—
TF1 EUROPE	25 000	—	100,00 %	24 999	—	—	—	—	(78 625)	—
PROTECREA	10 000	176	99,99 %	14 699	14 699	—	—	119 576	2 653	3 000
EURO MEDIA SHOP	250	—	69,88 %	175	175	—	—	114	(76)	—
LUXTEL I	206 ⁽¹⁾	—	99,99 %	200	200	—	—	—	—	—
STUDIOS 107	10 000	—	99,99 %	19 999	3 312	—	—	41 795	(6 023)	—
TF1 SERVICES ET GESTION	2 500	—	83,70 %	2 092	2 092	—	—	—	—	—
II - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
MEDIAMETRIE	930	—	10,75 %	100	100	—	—	—	—	45
FMI	1 000	—	13,33 %	133	—	1 867	—	—	—	—
MERCURY INTERNATIONAL FILMS	DM 1 000	—	50,00 %	1 673	1 673	—	—	—	—	—
MERY PRODUCTION	500	—	49,94 %	250	250	—	—	—	—	—
MEDIA CONGRES	250	—	48,92 %	122	—	—	—	18 154	191	—
TRICOM SA	3 000	—	33,32 %	1 000	—	—	—	3 370	(1 352)	—
MT SPOT LTD	FS 600	—	40,00 %	3 737	3 737	—	—	—	—	—
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT	145	—	35,00 %	507	507	—	—	—	—	—
II - PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10 %)										
SFP	13 822	—	4,40 %	41 800	—	—	—	—	—	—
TECHNISONOR	8 225	—	6,84 %	563	563	—	—	—	—	68
TELE EUROPE	6 000	—	—	419	419	—	—	—	—	—
RCLTV	250	—	5,00 %	13	13	—	—	—	—	—
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	50	5	1,00 %	1	1	—	—	60 178	479	—
SOREAD	DH 180 000	—	8,00 %	17 063	—	—	—	—	—	—
GIE GIC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GIE CHALLENGER	—	—	—	5	5	—	—	—	—	—
CIC	785	25	0,01 %	1	1	—	—	8 053	1 289	—
TOTAL				481 282	378 979					

* ou en milliers d'unités monétaires de la devise spécifiée

(1) FLUX 1 250 000

MARCHE ET RENDEMENT DU TITRE

ACTIONS TF1

Depuis la privatisation de TF1 en 1987, le nombre d'actions est resté constant à 21.000.000 actions émises.

Année	Dividendes versés (FF) au titre de l'exercice			Cours de bourse (FF)			
	Net	Av. fiscal	Rev. global	+ haut	+ bas	moyen	dernier
1987*	-	-	-	210	149	183	170
1988	3	1,5	4,5	411	165	236	410
1989	5	2,5	7,5	448	290	385	300
1990	7	3,5	10,5	358	220	297	290
1991	8	4,0	12,0	382	265	318	300
1992	10	5,0	15,0	538	310	417	367

* cours d'introduction : 165 F le 24 juillet 1987

Au 22 avril 1993, l'action cotait : 453 F.

L'action TF1 est cotée à la Bourse de Paris sur le Second Marché.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires chez la Société TF1 à compter de la date de leur mise en paiement.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

EVOLUTIONS DU COURS ET DES VOLUMES

Les cours de Bourse et le volume des transactions au cours de l'année 1992 et de l'année en cours ont évolué de la façon suivante pour l'action TF1 :

Année	Cours extrêmes (FF)		Nombre de titres échangés
	+ haut	+ bas	
1992			
Janvier	350	302	224 102
Février	410	330	1 078 067
Mars	409	360	1 473 602
Avril	488	425	1 762 729
Mai	523	471	638 195
Juin	542	466	778 429
Juillet	522	463	4 453 108
Août	527	445	479 638
Septembre	490	405	532 491
Octobre	410	300	560 903
Novembre	385	320	393 775
Décembre	382	345	348 775
1993			
Janvier	430	361	965 288
Février	480	420	917 530
Mars	488	458	704 161
Avril	470	416	571 795

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination : TELEVISION FRANÇAISE 1 - TF1

Siège social : 176/180, rue de l'Université - 75007 PARIS

N° R.C.S. : PARIS B 326 300 159

Code APE : 922C

Forme : Société Anonyme

Date de constitution : 1er février 1983

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1er janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

REPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de

réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE DES TITRES ET LE SERVICE FINANCIER

La société TF1 en tant que société émettrice.

CAPITAL

Composition du capital

Au 13 avril 1993, le capital de TF1 s'élève à 210.000.000 F divisé en 21.000.000 actions de 10 F nominal chacune.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni autre titre donnant accès au capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital qui pourrait résulter des émissions de valeurs mobilières autorisées à ce jour est de 250 millions de francs.

Ces émissions pourraient prendre la forme de :

- actions avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- actions avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- actions à bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- actions à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- obligations convertibles en actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- obligations assorties de bons de souscription d'actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- obligations assorties de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- obligations remboursables en actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- obligations remboursables en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- valeurs mobilières composées, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- valeurs mobilières composées, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- augmentations (toutes émissions) en période d'Offre Publique d'Achat et/ou d'Echange,
- souscription plans d'épargne entreprise,
- emprunts obligataires.

Actions achetées par la société

Il sera demandé à l'Assemblée Générale du 10 juin 1993 de renouveler, pour une durée d'un an à compter de ladite assemblée, l'autorisation pour la société d'acheter en bourse ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de régulariser leur marché, dans les conditions fixées par la Loi.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 500 F et le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 285 F par action.

Le Conseil n'a pas fait jouer cette autorisation.

Répartition du capital

Au 13 avril 1993, les principaux actionnaires connus par la société étaient les suivants :

BOUYGUES	25,0 %
CREDIT LYONNAIS	8,1 %
SOCIETE GENERALE	6,0 %
Groupe WORMS & CIE	5,0 %
Salariés	2,9 %
	<hr/>
	47,0 %

Il n'y a pas d'action détenue en autocontrôle.